



CRITÈRES POUR LA SÉRIE D'ÉPREUVES U25

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.

1. Athlètes admissibles

- Les athlètes sont admissibles du début de l'année de leur 16^e anniversaire jusqu'à la fin de l'année de leur 25^e anniversaire.
- Les athlètes ayant fait partie d'une équipe Sénior de la Coupe des nations demeurent admissibles.

2. Déclaration

- Tous (toutes) les athlètes intéressé(e)s doivent déclarer leur couple athlète-cheval sur le portail suivant : <https://licence.equestrian.ca/juu25/>
- La date limite pour soumettre cette déclaration est le **30 avril** de l'année civile en cours.
- Un(e) athlète peut déclarer plus d'un cheval.
- Si un nouveau cheval est mis à la disposition de l'athlète après la date limite des déclarations, seul(e)s le (la) conseiller(-ère) au développement des jeunes athlètes et le (la) gestionnaire de la discipline peuvent décider, à leur entière discrétion, d'accepter la candidature d'un couple athlète-cheval pour la série des épreuves U25.

3. Spécifications des épreuves donnant des points au classement

- Seules les épreuves FEI dont la hauteur des obstacles est de 1,40 m ou plus seront tenues en compte.

4. Résultats

- La date limite pour la transmission des résultats est le **30 septembre** de l'année civile en cours.
- Les résultats seront suivis dans les classements U25 de la FEI à https://data.fei.org/Ranking/Search.aspx?rankingCode=S_WR_U25

5. Championnat national U25

Un maximum de cinq (5) couples athlète-cheval seront invités à participer au CSI2* FEI des Championnats nationaux de CE, selon les points obtenus en U25 et les modalités suivantes :

- Un maximum de cinq (5) athlètes canadien(ne)s U25 peut être invité.
- Les athlètes doivent apparaître dans les classements U25 de la FEI.



- Les athlètes peuvent concourir sur seulement un (1) cheval U25 déclaré dans le CSI2* FEI. Les athlètes ont la responsabilité de s'inscrire au CSI2* FEI avant la date limite établie par le concours.

Épreuves CSI2* FEI :

- Épreuve 121 Welcome
- Épreuve 122 Grand Prix 2* FEI (article 288.2.2 de la FEI).

Le couple athlète-cheval ayant cumulé le plus de points à l'issue des deux épreuves du CSI2* FEI des Championnats nationaux de CE recevra le titre de Champion national U25.

En cas d'égalité pour le titre de Champion national U25, le couple athlète-cheval ayant obtenu le meilleur résultat dans le Grand Prix sera déclaré vainqueur.